



Kannadig

Janvier 2020

En cette période pré-électorale, il n'y aura pas de mensuel les prochains mois.

Les Vœux du Maire

Extraits des Vœux prononcés dimanche 5 janvier lors de la Cérémonie des Vœux à la population

Nous voici donc en 2020 ! J'espère que vous avez, toutes et tous, passé d'excellentes fêtes de fin d'année.

Permettez-moi, et le Conseil municipal se joint à moi, de vous adresser mes **meilleurs vœux pour cette nouvelle année**. Que 2020 soit pour tous, synonyme avant tout de bonne santé et qu'elle vous permette, ainsi qu'à vos proches, de réaliser vos vœux les plus chers.

En ce début d'année, ayons les pensées les plus chaleureuses à celles et ceux pour lesquels cette période de fêtes fut une épreuve, parce qu'ils sont dans la peine. Ces périodes de vœux doivent aussi nous permettre de ne pas oublier que **penser à son prochain, avoir une attention envers les personnes fragiles, c'est aussi ça l'expression de la solidarité d'une commune et de ses habitants**. Les gestes et les attentions les plus simples sont souvent celles qui touchent le plus.

Je voudrais également **remercier l'ensemble du personnel communal** pour son dévouement au service de la ville. Mobilisé toute l'année, il œuvre, à votre service, bien souvent dans l'ombre, pour que cette grande mécanique de la vie communale fonctionne de manière optimale tout au long de l'année. **Un grand merci à eux !**

Remerciements également à l'ensemble des personnes qui collaborent au quotidien à nos côtés et à votre service dans un esprit de bonne entente, je veux bien entendu parler des **services de l'État, du Département, des enseignants, des pompiers, des gendarmes, de la police municipale** et de bien d'autres.

Remerciements naturellement aussi, à l'ensemble de **nos associations et à leurs nombreux bénévoles**, engagés,

tout au long de l'année, consacrant leur temps pour les autres, pour faire vivre notre ville et participer à son dynamisme.

Ce mandat 2014-2020 est un mandat de changement avec de nombreux **transferts de compétences à la Communauté de Communes**. Au 1^{er} janvier 2020, c'est le service eau-assainissement qui sort de la compétence communale pour devenir intercommunal. Malgré la complexité de cette opération, ce transfert apportera une plus-value pour Lesneven et les autres communes, par la capacité à réaliser plus rapidement les travaux avec des équipes et une organisation renforcée.

La Communauté des Communes, incontournable, est un partenaire au service des communes la composant, permettant le renforcement de notre territoire en mutualisant les moyens humains et matériels.

Avant de conclure, je tiens à **remercier les membres du Conseil Municipal** qui, pendant 6 ans, ont travaillé aux destinées de notre commune.

Au cours d'un mandat, les projets sont discutés, débattus, présentés et le Maire a le rôle d'un chef d'orchestre. Il doit composer en fonction des besoins de la population, des contraintes, des objectifs et des priorités. Le Maire doit proposer, écouter, analyser, convaincre et finalement décider. Mais pour cela il n'est jamais seul et ne peut rien sans une équipe municipale à ses côtés. De sa cohésion naît la force nécessaire à son action. Je voulais leur dire simplement « **merci** » pour leur implication, et « **merci** » pour leur soutien. Je voulais leur dire toute la fierté qui est encore la mienne d'avoir été à leur tête et d'avoir reçu leur confiance.





En conclusion, dans ces temps de doute et d'inquiétude, sachons **donner une place à l'espoir** : en préservant le vivre ensemble, en agissant pour toujours plus de solidarité et de justice, en retrouvant notre capacité d'imagination collective, pour co-construire demain. Ce sont les souhaits que je formule pour cette année nouvelle.

Bonne et heureuse année !

Claudie BALCON,
Maire de LESNEVEN

Merci à Ti Ar Vro et à ses élèves qui nous offrent ces quelques lignes sur les premiers mois de l'année

Mizioù ar bloavezh - Les mois de l'année

Miz Genver

E miz Genver
Ur bloavezh a-bezh dirazon.

Emaon un tammig kollet
E miz Genver gant va
bizied skornet.

E miz Genver e kavan mat
Debriñ kouignoù ar
rouaned.

E miz Genver
E vez tud hag a zispign
arc'hant
Evel ma vefe dour-bilh.

E miz Genver
Abaf c'hoazh an deiz.

Miz Genver a dro
Erro ar bloaz nevez
Ha maro ar bloaz kozh.

Mois de janvier

*En janvier
Une année entière
devant moi.*

*Je suis un peu perdu
En janvier avec mes
doigts gelés.*

*En janvier j'aime bien
manger la galette des
rois.*

*En janvier
Il y a des gens qui
dépensent de l'argent
Comme s'il en pleuvait.*

*En janvier
Timide encore le jour.*

*Janvier tourne
Vient la nouvelle année
Et meurt la vieille année.*

Miz C'hwevrer

E miz C'hwevrer
Ar miz a vez atao berr.

E miz C'hwevrer e vez
Kalz trouz gant an dud
Er straejoù, er
c'hêriadennoù
O lidañ Meurlarjez noz
ha deiz.

An eil miz
A c'hellfe bezañ graet
Mizig anezhañ.

Ken kalet ar goañv
C'hwevrer a zebr daou
zevezh.

Mois de Février

*En février
Le mois est toujours court.*

*En février
Beaucoup de bruit avec
les gens
Dans les rues et les villages
Qui fêtent Le Mardi-
Gras.*

*Le deuxième mois
Pourrait s'appeler
Petit mois.*

*L'hiver est si dur
Que février mange
deux jours.*

Miz Meurzh

Meurzh
Gwellañ miz
Miz an Nevez-Amzer.

E miz Meurzh
E teu ar grizilh hag an heol
Da gontañ deomp
keleier drol.

Miz Meurzh eo miz ar Gedez
An noz hag an deiz
Keit ha keit.

E miz Meurzh
Luc'hed en oabl
Leuniet ar
feunteunioù.

Doue al Latinerien
Meurzh a blij kalz
dezhañ ar
vrezhelourien.

Mois de mars

*Mars
Meilleur mois
Mois du printemps.*

*En mars
Arrivent le grésil et le
soleil
Qui racontent de droles
de nouvelles.*

*Le mois de mars est le
mois de l'équinoxe
La nuit et le jour
Aussi longs.*

*En mars
Eclairs dans le ciel
Remplies les fontaines.*

*Dieu des Latins
Mars apprécie
beaucoup les guerriers*

Permanences des élus *Eurioù degemer an dilennidi*

SAUF AVIS CONTRAIRE STIPULE DANS L'ÉDITION HEBDOMADAIRE - ET SUR RENDEZ-VOUS

Claudie Balcon, Maire, reçoit le mercredi, de 16h30 à 17h30, et les autres jours, sur rendez-vous.

Lundi	13h30 - 14h30	Nicolas Kermarrec , adjoint à l'économie locale, commerce, artisanat, tourisme, patrimoine
Mardi	14h - 15h	Françoise Briand , adjointe aux finances, administration, personnel
	14h - 15h	Prosper Quellec , conseiller délégué à l'eau et l'assainissement et aux travaux
	17h - 18h	Hélène Delapré , adjointe à la culture et à l'animation
	17h - 18h	Patrick Quéro , conseiller délégué à l'animation et au spectacle vivant
Mercredi	16h30 - 17h30	Claudie Balcon , Maire (et sur rendez-vous)
Jeudi	9h - 10h	Jocelyne Lebesnerais , conseillère déléguée au commerce et aux relations extérieures
	9h - 10h	Stéphane Le Vourch , adjoint à la jeunesse, vie scolaire, communication
Vendredi	9h - 10h	Claire Chapalain , adjointe à la solidarité, action sociale, logement, handicap
	9h - 10h	Sophie Le Bihan , conseillère déléguée aux personnes âgées et aux handicaps
Samedi	10h - 11h	Pascal Cornic , adjoint à l'environnement, eau, cadre de vie, travaux et urbanisme
	11h - 12h	Yves Quinquis , adjoint aux sports

Isabelle Quillévéry, adjointe à la petite enfance et à l'accueil périscolaire, sur rendez-vous.

Permanence de la Députée Graziella Melchior

Sur RDV

Permanence : 54, Quai du Léon – 29 800 LANDERNEAU

Courriel : graziella.melchior@assemblee-nationale.fr

Tél : 02.29.63.92.41.

Conseillers Départementaux

Sur RDV

Pascal Goulaouic (Mairie de Plounéour : 02.98.83.41.03)

pascal.goulaouic@finistere.fr

Lédie Le Hir (Mairie de Plouguerneau : 02.98.04.59.54)

ledie.lehir@finistere.fr

Horaires d'ouverture - *Eurioù digeriñ*

MAIRIE

☎ 02.98.83.00.03.

● **MAIRIE** – Du lundi au vendredi, 8h-12h et 13h30-17h30 (sauf vendredi 16h30)

● **ETAT CIVIL** – Le lundi jusqu'à 18h30.

● **POLICE MUNICIPALE** - ☎. 02 98 83 57 97.

☎ 06 74 79 78 46 ou ☎ 06 11 45 35 23

Courriel : police.lesneven@orange.fr

● **SERVICES TECHNIQUES** : lesnevenst@wanadoo.fr

Urbanisme : fermé le mardi.

Jeudi après-midi, ouvert sur RDV.



● **REGIE DES EAUX** : 02.98.83.02.80

eau-lesneven@wanadoo.fr

● **MEDIATHEQUE LE VILAREN.**

Mardi : 10h à 13h30 et 15h à 18h

Mercredi : 9h30 à 12h et 15h à 18h

Vendredi : 15h à 19h * **Samedi** : 10h à 16h

<http://lesneven.c3rb.org/>. ☎. 02.98.21.12.47.

● **CIMETIERE.** – Ouverture de 8 h à 18 h

● **CCAS.** lundi 9h-12h, mardi, jeudi 9h-12h, 13h30-17h

ccas.lesneven@orange.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES

☎ 02.98.21.11.77.

● **OFFICE DE TOURISME**

Place des 3 Piliers - ☎ 02 29 61 13 60

tourisme@cotedeslegendes.bzh

www.cotedeslegendes.bzh

Du lundi au samedi 9h30 - 12h30 et 14h - 17h30.

Fermé le mardi matin.

office de tourisme

● **DECHETTERIE.** – Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14h à 17h45. ☎. 02.98.21.09.36.



LA PRESSE

Kazetennerien

☛ **Le Télégramme**

florence.lino@orange.fr (☎ : 07 87 94 38 92) ou

christine.lemeut@yahoo.fr (☎ 06.86.74.57.43) ou

nadineragobert.telegramme@gmail.com (☎ 06.61 21 13 34)

☛ **Ouest-France**

jeanpaul.pailler@orange.fr (☎ 06 80 62 03 34) ;

pour vos annonces : www.infolocale.fr

Permanences diverses

Eurioù degemer a bep seurt

- ➔ **ADIL** - Association Départementale Information Logements - 2^e mercredi, (9h-12h), Comm de Communes.
- ➔ **Association veufs et veuves** - Permanence le 1^{er} lundi au centre socioculturel, (14h-16h). ☎ 02.98.80.42.23.
- ➔ **Assistants sociaux** - Au CDAS, bd des frères Lumière. Perm sociales et administratives sur rdv. ☎ 02 98 83 23 66.
- Infirmière puéricultrice** – Mardi matin sur RDV, et jeudi matin sans RDV.
- Consultation médecin PMI** sur RDV. ☎ 02.98.83.23.66.
- ➔ **Conciliateur de justice** - 1^{er} et 3^{ème} mardis après-midi (RDV obligatoire à la **Communauté de Communes**). charles.quemeneur@orange.fr.
- ➔ **CFDT Lesneven** - Permanence *Droit du Travail* tous les vendredis (17h-19h) à la Maison d'Accueil; possibilité de rdv en dehors des permanences. ☎ : 02 98 83 38 70.
- ➔ **FNATH (Association des Accidentés de la vie)** Permanences juridiques, 3^{ème} mardi à la mairie (10h-11h30). ☎ 02.98.21.19.67.

- ➔ **PAEJ** - Permanences le mercredi après-midi, de 15h30 à 18h30, 12 rue de la Marne, et le 1^{er} à la Maison de l'Emploi, (10h-12h). ☎ 06.75.82.36.29.
- ➔ **PIJ** Place Le Flo - 06 45 85 85 50 - pij@clcl.bzh
Période scolaire : mardi, mercredi, vendredi, 13h30-17h30.
Vacances scolaires : lundi et vendredi, 9h30-12h30, mardi et mercredi, 13h30-17h30.
- ➔ **REPAM** (Relais Enfants Parents Assistants Maternels) : lieu d'écoute, d'information générale, d'animation. Service gratuit ouvert aux futurs parents, parents, en recherche d'un mode de garde, aux Assistants maternels ou candidats à l'agrément, aux professionnels de l'accueil à domicile. Contact : Audrey COAT, Educatrice de Jeunes Enfants : 02.98.83.71.05 - repampaysdelesneven@gmail.com
- ➔ **Vesti-boutique de la Croix-Rouge** – Ouverte à tous, le mardi, de 9 h à 12 h, le vendredi, de 14 h 30 à 18 h et le 1^{er} samedi du mois, de 9 h à 12 h.

Services à la personne

Skoazell d'an dud

- ➔ **Transport des Personnes Agées.**
Achat des tickets au CCAS les mardis ou jeudis 9h - 12h et 13h30 - 17h30. **Réservation obligatoire** pour bénéficier de l'aide du CCAS - Appel impératif la veille pour un déplacement le lendemain matin - appel impératif le matin pour un déplacement l'ap-midi
Taxis Le Roy : 02 98 83 00 22 janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre
Lesneven Assistance 02 98 83 34 40, février, avril, juin, août, octobre, décembre
- ➔ **ADHAP Services** 16, rue de la Marne, ☎. 02 98 83 33 83.
- ➔ **ADMR** - 2 bd des F. Lumière ☎ 02 98 21 05 39. www.admrlesneven-cotedeslegendes.fr - Horaires : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h, du lundi au vendredi.
- ➔ **AD Nord Finistère** - 32 Av. Le Corre. ☎: 02 98 43 19 22. www.adseniors-brest.com.
- ➔ **AGDE** - Tous types de missions : entretien maisons, espaces verts, manutention,... CESU acceptés – 50% de réduction d'impôts sous conditions. 12, bd des F. Lumière. ☎. 02.98.21.18.64.
- ➔ **Amadeus Aide et Soins** - Le Parcou, 70 rue A. Conti ☎: 02 98 21 12 40. www.amadeus-asso.fr

- ➔ **ASP du Léon** - 7 rue Alsace Lorraine. ☎. 02.98.30.70.42. aspduleon@orange.fr
- ➔ **Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC)**. A pour mission d'accueillir les personnes de + de 60 ans et leur famille, les renseigner sur leurs droits sociaux, les accompagner dans leurs démarches administratives : aides à domicile, structures d'accueil, retours d'hospitalisation, adaptation du logement, APA, aide sociale, ... **Permanence d'accueil sur Rendez-vous le matin, de 9h à 12h30, au 02 98 21 02 02** au centre hospitalier, rue Barbier de Lescoat.
- ➔ **CLCV**. Association de consommateurs. Consultation les litiges en tous genres. Se munir des documents liés au litige et à son suivi. Adhésion à partir de 26 € par an. Perm le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 10h30 à 12h, **Centre socio culturel intercommunal**.
- ➔ **COVIVA** - ☎. 09 81 60 23 15. 13 rue Clémenceau.
- ➔ **RESPECTE** - www.appuisante.fr. Soins palliatifs et de support ☎. 02.98.30.70.01. - j.balcon@appuisante.fr
- ➔ **Usagers du Centre Hospitalier** - Les Représentants des Usagers de Médecine et Soins de Suite et Réadaptation polyvalents sont des relais entre les patients et leur famille et le Centre Hospitalier. Permanence le 1^{er} jeudi du mois au Centre Hospitalier.

Etat Civil

Piv' zo ganet, marvet ?

Décès

Jeanne Prémel-Cabic, veuve Jambou, Monique Salaün, veuve Gouillou, Marie Guillet, Claude Vilarem, Annette Guennoc, veuve Bramoullé, Thierry Le Stum, Anne Philip, veuve Laé, Jean-Louis Richard, Yvonne Cabon, épouse

Vourch, Perrine Le Bras, veuve Coat, Jeanne Castrec, veuve Guiavar'h, Sonia Cozian, Joseph Bodénès, Jeanne Inizan, Joseph Tanguy, Odile Bébin, veuve Laudrin, Marie-Françoise Habasque, Jean-Louis Guillemot, Marceline Toullec, veuve Bourhis.

Naissances

Rafaël Drouet, Margaux Lann.

Etat Civil

